



**SYNDICAT UFICT-CGT
Mairie de Nanterre**

**130, rue du 8 mai 1945
16^e étage 92000 Nanterre
ufict.cgt@mairie-nanterre.fr
01 47 29 50 48**

Nanterre, le 31 août 2015

A l'attention de Monsieur Patrick Jarry

Monsieur le Maire,

Les nanterriens ont reçu cet été votre adresse concernant la « Nouvelle intercommunalité et métropole du grand Paris ». Comme vous le savez notre organisation est particulièrement mobilisée sur cette question qui impacte considérablement le service et l'emploi public.

Nous vous interpellions encore au printemps dernier sur ce sujet (lettre du 16 avril) pour affirmer nos positions et nos questionnements concernant nos collègues et les services impactés, suivi d'une mobilisation nationale le 19 mai à Paris et à Lyon.

Nous nous félicitons de votre rejet du périmètre proposé par la loi (une « grande Défense ») en faveur d'un autre territoire regroupant les collectivités de la boucle nord des Hauts de Seine, territoire qui connaît lui des problématiques communes. Nous le disions déjà en 2010 quand fut fait le choix de la CAMV.

A l'époque nos collègues, particulièrement à la voirie, avaient dû lutter de nombreuses semaines pour obtenir le maintien des garanties sociales et territoriales que nous revendiquions.

Vous annoncez dans votre adresse à la population du 30 juillet le transfert des compétences suivantes :

- L'aménagement de l'espace urbain
- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- Le logement et la politique locale de l'habitat
- La politique de la ville
- La protection de l'environnement et du cadre de vie.

Il s'agit donc d'un bouleversement sans précédent, qui percute nos services et le devenir de nombreux collègues !

Dans ces conditions, non seulement il faut faire entendre la voix de Nanterre, mais il faut entendre celles et ceux qui rendent le service public ! Notre statut le garantit ; nous vous demandons de l'appliquer. Nous réitérons notre demande d'être informés des débats dans les instances auxquelles vous participez pour la collectivité et notre demande de prise en compte de nos propositions quant au devenir des agents et du service public de proximité.

Nous exigeons :

- L'établissement d'un dialogue avec l'organisation syndicale qui vous interpelle et le respect de consultation des instances représentatives du personnel.
- Le maintien et le développement des droits et garanties collectifs et individuels des personnels territoriaux.
- Le maintien et le développement du service et de l'emploi public, pour la satisfaction des besoins des usagers.

Nous vous demandons de nous appuyer pour :

- L'abrogation de la loi de métropolisation qui impacte inévitablement l'organisation démocratique de la république ;
- Obtenir un financement pérenne et solidaire des collectivités locales et de leurs services publics.

Nous appelons les collègues à la vigilance et la mobilisation pour ne pas subir les choix du gouvernement et du MEDEF.

Le syndicat UFICT-CGT de la mairie de Nanterre